



**EXAMEN ET ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES  
STRATÉGIES ET/OU DES PLANS D'ACTION CONCERNANT LES EAUX  
USÉES**

**RAPPORT NATIONAL -ÉGYPTE**

**LOT 1 (WP1) «Water Governance and Mainstreaming» -  
Activité 1.1.2,**

**RÉSUMÉ**

**Juillet 2013**



## Résumé

En Afrique du Nord, l'Égypte est fortement caractérisée au niveau des ressources en eau et de leur utilisation. Le Pays est principalement couvert des déserts avec une seule étroite bande de terre cultivée le long du Nil et de son delta. L'importante population, principalement rurale, se concentre dans la zone fertile ainsi que dans les deux grandes métropoles, le Caire et Alexandrie. Le climat désertique empêche de disposer de ressources en eau renouvelables et le Nil (qui prend naissance dans les Pays du sud) est la seule ressource en eau du Pays. Le stress hydrique du Pays augmente constamment en raison de la croissance importante de la population. L'agriculture peut uniquement se développer au travers de l'irrigation. **La qualité des eaux du Nil et des autres eaux de surface (systèmes d'assainissement)** connaît une rapide détérioration à cause des pressions anthropiques. Cette situation explique pourquoi les stratégies et les politiques mises en œuvre par l'État sont principalement orientées vers la gestion et la protection des ressources existantes.

**La stratégie** de la gestion des ressources en eau adoptée par le gouvernement égyptien se base sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ainsi que sur la gestion de la demande. Néanmoins, le Pays a une **politique de la gestion de l'eau** fortement **centralisée, sectorielle**, sans un fort engagement des usagers (gestion "top-down"). En pratique, **quatre ministères se partagent la responsabilité de la gestion de ressources en eau et de l'assainissement**: le ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation (**MWRI**) en charge de la formulation et de la gestion des ressources (eaux de surface, eaux souterraines et irrigation), le ministère d'Etat pour les Affaires concernant l'environnement (**MSEA**) chargé de la protection des ressources en eau et de l'Environnement, le ministère de l'Eau et des Services des eaux usées (**MWWU**) chargé de l'eau potable et de l'assainissement, le ministère de la Santé et de la Population (**MOHP**) chargé de la santé publique (contrôle de qualité). A côté de ces ministères principaux, d'autres ministères interviennent au travers de leurs spécificités. C'est le cas, par exemple, du ministère des Finances qui gère les investissements, les budgets et les aides, auquel s'ajoutent **différentes Agences et Organismes appelés à mettre en œuvre les politiques du gouvernement** dont l'Agence égyptienne des Affaires environnementales (**EEAA**); l'Agence égyptienne de réglementation de l'eau et des eaux usées (**EWRA**), l'Office national de l'eau potable et de l'assainissement (**NOPWASD**), l'Autorité de Construction égyptienne pour l'eau potable et les eaux usées (**CAPW**), le Centre national de la recherche sur l'eau (**NWRC**), pour n'en citer que quelques-uns. Le secteur de l'assainissement a été récemment restructuré par la création de la Compagnie Holding de l'eau et de l'assainissement (**HCWW**) regroupant quatre sociétés affiliées (ACs) des gouvernorats concernés pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La situation particulière de l'Égypte en termes hydrologiques, géo-climatiques et socio-économiques a induit le gouvernement à se concentrer pendant des décennies sur la protection de ses ressources en eau. **Les politiques pro-actives mises en place pour fournir à la population une eau potable sûre ont réussi. Aujourd'hui ce but est atteint pour pratiquement tous les secteurs de la population, y compris une grande partie des zones rurales.** Qui plus est, les améliorations en termes d'assainissement sont sensibles dans les zones urbaines et la plupart des villes disposent des infrastructures nécessaires. **Néanmoins, les disparités sont éclatantes dans les régions rurales, malgré les réformes engagées avec la création d'un cadre institutionnel et réglementaire fortement développé.** Certains secteurs présentent de nombreux retards comme les services d'assainissement dans les zones rurales, l'utilisation des eaux usées (**TWW**) et le traitement des rejets industriels. L'Égypte n'a pas promulgué de loi générale sur l'eau mais bien des lois



**sectorielles** avec leurs décrets et arrêtés d'application. L'évolution des dernières décennies a porté à une refonte de ces lois qui est présentement en cours.

Les politiques d'intervention et de mise en œuvre se font au travers de divers plans et programmes, dont des stratégies à moyen et long terme. **L'Égypte reçoit un large soutien financier** des bailleurs internationaux (Union Européenne (UE), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque européenne d'investissements (BEI), Agence française de développement (AFD), Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Japan International Cooperation Agency (JICA)...), Banque mondiale (BM) ... tant pour les investissements en renforcement de capacités que pour les études stratégiques au travers de différents programmes: Programme de Réformes du Secteur de l'Eau (WRSP); Programme d'Amélioration des Services de l'eau et des eaux usées (IWSP), Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GIZ), Programme de Gestion de l'eau et des eaux usées...

Cependant, l'analyse de la situation actuelle fait apparaître un certain nombre de faiblesses dans le secteur de l'assainissement qui minent les efforts entrepris par le Pays pour une réelle gestion intégrée des ressources en eau.

- **Dans le milieu rural, le développement de l'assainissement présente un retard important** par rapport au milieu urbain. Ceci est dû, d'une part, à l'absence d'un cadre institutionnel clair concernant l'assainissement en milieu rural, à l'absence d'un plan National d'assainissement rural, définissant les types d'interventions techniques et financières adaptées et, d'autre part, au manque d'information, de formation et de participation des usagers et des parties prenantes.
- **Dans le domaine de la réutilisation des eaux usées traitées (TWW)**, affiché par le gouvernement comme une priorité en termes de ressource non conventionnelle importantes, **la situation actuelle ne facilite pas son développement** en raison de la situation institutionnelle instable, les normes très restrictives, l'absence de qualification technique, le surcoût des traitements et de l'acheminement de la ressource, l'information insuffisante des usagers potentiels, les incertitudes sur la qualité de l'eau distribuée. Le niveau de traitement des effluents et les performances relativement faibles des stations d'épuration des eaux usées (STEP) rendent la situation encore plus difficile.
- La situation concernant **le devenir des boues des stations d'épuration** requiert un certain nombre de mises au point. Même si plusieurs sites pilotes ont été mis en place, il semble nécessaire de préciser un certain nombre de points institutionnels tels que le rôle des gestionnaires et des utilisateurs ainsi que leurs rapports mutuels, leurs champs d'action et leurs responsabilités. Pour être valorisée, **la composition des boues doit être compatible avec leur utilisation; il faut aussi imposer de fortes contraintes techniques et des politiques de contrôle de la qualité des rejets** (en amont des STEP) avant qu'ils n'entrent dans le milieu d'accueil (politiques pour les rejets industriels).
- Le problème des rejets industriels, de leur impact et de leur traitement est un point primordial pour mieux valoriser l'utilisation des eaux usées et des boues issues des STEP. Le cadre institutionnel sur les rejets industriels est actuellement insuffisant (il faudrait au moins des normes par type d'activité). D'autre part, le principe de pollueur-payeur n'est pas appliqué. Une réelle stratégie pour résoudre le problème lié aux activités industrielles et à la gestion de l'eau doit être mise en place et développée au plus vite.



afin de ne pas bloquer certains secteurs (fonctionnement des STEP, réutilisation des Eaux Usées Traitées (TWW), valorisation des boues.

- La complexité du secteur de l'assainissement en termes d'investissements passe par un ré-examen de la gouvernance du secteur et par une plus grande autonomie vis-à-vis du pouvoir central. Cela vaut également pour le systèmes de collecte des données et la gestion des base de données actuellement incompatibles, insuffisantes et difficiles à utiliser.
- **La gestion participative** est **peu** ou pas développée en Égypte dans le secteur de l'eau. Les réformes en cours, ainsi que la situation de la transition post révolutionnaire, devrait être l'occasion de développer cette approche au travers de la décentralisation et de la participation des usagers La refonte des textes fondamentaux (révision des lois, notamment des nouvelles lois) devraient prendre cette dimension en considération, ce qui est une base pour un fonctionnement démographique des institutions (vu la concentration de la population).
- D'autres domaines présentent aussi des faiblesses : **les tarifications concernant l'assainissement sont insuffisantes et ne permettent pas un recouvrement des coûts du service rendu** (ce qui pose des difficultés à la HCWW et aux agences affiliées). La possibilité de participation du secteur privé est relativement limitée et devrait être facilitée. La multiplicité des stratégies au plan de l'assainissement (il n'y a pas de réelle stratégie Nationale de l'Eau) des programmes et des plans d'action pourrait être simplifiée au bénéfice de politiques horizontales, base essentielle d'une gestion intégrée des ressources en eau.

En conclusion, **l'analyse de la situation actuelle du secteur de l'eau en Égypte, notamment en ce qui concerne l'assainissement**, fait apparaître un certain nombre de domaines où des progrès peuvent être faits:

- La gestion participative avec l'implication des usagers et des parties prenantes.
- La décentralisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- L'assainissement dans le domaine rural.
- La réutilisation des eaux usées et son cadre institutionnel.
- Le traitement des rejets industriels et son cadre institutionnel.
- La tarification des services.
- La gestion des boues des STEP et la réutilisation y compris le cadre institutionnel et l'encadrement technique.
- Une meilleure gouvernance du cadre institutionnel pour le secteur de l'assainissement.
- Des stratégies de surveillance, la collecte de données et la gestion des bases de données dans le secteur de l'eau.
- Un meilleur traitement des eaux usées, une réforme des structures existantes et des investissements dans de nouvelles stations d'épuration des eaux usées.